

Contre la menace terroriste

LE CANADA PASSE RÉSOLUMENT À L'ACTION

Depuis les attaques du 11 septembre, le gouvernement du Canada a annoncé une série de mesures pour contrer la menace mondiale du terrorisme.

Le premier ministre Chrétien a immédiatement constitué le Comité ministériel spécial chargé de la sécurité publique et de l'antiterrorisme, présidé par le ministre des Affaires étrangères John Manley, afin que soient revus les politiques, lois, règlements et programmes gouvernementaux pour renforcer la sécurité publique et la lutte contre le terrorisme. Le gouvernement a rapidement mis en oeuvre son plan antiterroriste, qui comporte cinq objectifs :

- empêcher les terroristes d'entrer au Canada;
- protéger les Canadiens contre les actes terroristes;
- identifier, poursuivre, condamner et châtier les terroristes;
- garder la frontière canado-américaine sécuritaire et ouverte aux échanges commerciaux légitimes;
- travailler avec la communauté internationale pour traduire les terroristes en justice et s'attaquer aux causes profondes du terrorisme.

Depuis les attaques, le gouvernement a soutenu ce plan en investissant 7,7 milliards de dollars de plus sur cinq ans pour renforcer la sécurité, empêcher les terroristes d'entrer et garder la frontière ouverte.

Les mesures permettront notamment d'équiper et déployer davantage de personnel d'enquête et de renseignement de première ligne; rehausser la coordination entre organismes et renforcer la sécurité maritime; améliorer le filtrage des immigrants, des demandeurs du statut de réfugié et des visiteurs (y compris la détention et l'expulsion); améliorer la protection des infrastructures, la préparation et la réaction aux situations d'urgence, et contribuer au renforcement des capacités antiterroristes des forces armées; créer une nouvelle organisation de sécurité des transports aériens; renforcer l'action policière et affecter des policiers en civil armés à bord des appareils canadiens; acheter du matériel de détection d'explosifs; améliorer la capacité d'affronter les menaces d'attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires; rehausser la sécurité à la frontière et améliorer les infrastructures qui soutiennent les principaux postes frontaliers afin de garantir la circulation légitime des personnes et des biens.

Davantage de personnes, de technologies et de capacités

Les initiatives comprennent un renforcement des services de police, de sécurité et de renseignement; l'approbation accélérée d'une carte de résident permanent à l'épreuve des fraudes pour les nouveaux immigrants; l'accroissement des contrôles de sécurité préliminaires pour les demandeurs du statut de réfugié; l'amélioration des capacités en matière de détention et de déportation; l'embauche de nouveau personnel pour renforcer la sécurité aux points d'entrée; le redéploiement de plus de 2 000 policiers fédéraux à des tâches de sécurité nationale; des achats d'antibiotiques pour augmenter les stocks d'urgence; des achats de matériel de détection; des améliorations au réseau national de laboratoires; des améliorations sur les plans de la technologie et de la formation pour accroître les capacités de prévention, de détection et de réaction aux menaces existantes et émergentes à la sécurité nationale.

Le budget du 10 décembre 2001 souligne l'importance qu'accorde le gouvernement du Canada à la lutte contre le terrorisme et au renforcement de la sécurité publique et économique.

Renforcement des lois

Depuis le 11 septembre, le gouvernement a présenté d'importants projets de loi, dont la *Loi antiterroriste* (devenue loi le 18 décembre) est la pierre angulaire. Elle vise à :

- identifier, poursuivre, condamner et châtier les terroristes;
- fournir de nouveaux instruments d'enquête aux organismes policiers et de sécurité;
- garantir que les valeurs canadiennes de respect et d'équité sont préservées par l'intermédiaire de lois plus rigoureuses contre les crimes haineux et la propagande.

Figurent parmi les mesures :

- la définition et la désignation des groupes et activités terroristes;
- des peines plus rigoureuses pour les responsables d'actes terroristes;